

Prise de notes de la rencontre SEJB – COFRA

Séance de bureaux du 24 mai 2005

Présents : MM. Marcel Guélat et John Buchs pour la COFRA, Francis Baour et Alain Jobé pour le SEJB

Ordre du jour :

- 1) Etat des lieux des demandes SEJB (congé non payé, salaires représentants syndicaux)
- 2) Soutien aux jeunes collègues lors de leurs premiers pas dans le métier (éviter de leur attribuer des classes trop difficiles / contrôle de l'inspectorat)
- 3) Rôle et compétences de l'inspectorat suite à une plainte de parents d'élèves adressée à un/e enseignant/e : y a-t-il une démarche claire et commune pour chaque cas ?
- 4) Féminisation du corps enseignant + dénatalité annoncée : que prévoit la DIP pour éviter la catastrophe dans 10 ans ?
- 5) Semaine de la lecture 2006 : demande de soutien de la part de la DIP
- 6) Entrée trop chère pour les élèves à l'expo Einstein

1) Etat des lieux des demandes SEJB (congé non payé, salaires représentants syndicaux)

Marcel Guélat ne peut apporter de réponse à ce jour. Elles ne devraient cependant pas tarder.

2) Soutien aux jeunes collègues lors de leurs premiers pas dans le métier (éviter de leur attribuer des classes trop difficiles / contrôle de l'inspectorat)

Le Comité central du SEJB a entendu le président de la Commission pédagogique du SEJB suite à un entretien qu'elle a mené avec quelques enseignants n'ayant pas cinq années d'expérience professionnelle. Il s'avère que plusieurs d'entre eux se sont vu obligés de prendre des classes qu'ils qualifient de difficiles.

Le SEJB souhaite un contrôle plus systématique de la part des inspecteurs pour éviter ce genre de problème.

Pour les représentants de la COFRA, la responsabilité incombe en premier lieu à l'école. Une action de l'inspectorat est envisageable dès le moment où aucun compromis ne peut être trouvé entre le nouveau venu et ses collègues.

Selon John Buchs, l'intervention de l'inspecteur pourrait être mal vue.

Alain Jobé rapporte que les jeunes collègues invités à la rencontre organisée par la CP SEJB ont également fait savoir leur mécontentement quant à l'insuffisance de l'utilisation de l'analyse des pratiques menées lors de la formation initiale.

Marcel Guélat se dit étonné de ces affirmations. Il prendra contact avec la HEP pour en savoir plus.

Il ajoute que si les étudiants doivent effectivement pouvoir bénéficier de telles analyses, il faut aussi rappeler que la PF3 propose des cours de formation continue allant dans ce sens. Ce thème sera repris lors de la séance plénière SEJB – COFRA du 28 juin prochain.

3) Rôle et compétences de l'inspectorat suite à une plainte de parents d'élèves adressée à un/e enseignant/e : y a-t-il une démarche claire et commune pour chaque cas ?

Si la procédure est clairement définie au secondaire II, il n'en va pas de même pour l'école obligatoire, semble-t-il.

Marcel Guélat se renseigne auprès de Dominique Chételat.

Ce point sera également repris lors de la plénière susmentionnée.

4) Féminisation du corps enseignant + dénatalité annoncée : que prévoit la DIP pour éviter la catastrophe dans 10 ans ?

Pour le SEJB, la féminisation du métier rime à terme avec paupérisation de celui-ci. Selon le syndicat, la forte proportion de collègues féminines s'explique d'une part parce que les hommes ne sont plus intéressés à faire carrière dans un métier dont le statut est devenu de moins en moins attractif et d'autre part parce que les collègues féminines, souvent salariées en parallèle avec leur conjoint, peuvent se permettre de pratiquer le métier souvent à temps partiel et sont donc plus flexibles.

Sans qu'il y ait corrélation entre la féminisation et la dénatalité qui s'annonce, mais bien plutôt effet multiplicateur, le SEJB craint fortement pour l'avenir du métier.

Marcel Guélat répond que la thématique de la féminisation est déjà discutée au sein de la DIP et que des solutions sont recherchées pour tenter d'attirer plus d'hommes.

5) Semaine de la lecture 2006 : demande de soutien de la part de la DIP

La CIIP soutient l'organisation d'une telle semaine, mais elle souhaite qu'elle s'inscrive dans un concept plus global de la lecture.

L'idée serait de coordonner les démarches du syndicat avec les politiques menées par les cantons. Dans le canton de Berne, plusieurs personnes ressources ont été nommées pour renforcer le goût à la lecture chez nos élèves. Mme Chantal Hirschi-Bonnemain a été engagée pour la partie francophone.

6) Entrée trop chère pour les élèves à l'expo Einstein

Alain Jobé revient sur la demande d'un collègue qui souhaite que les prix soient revus à la baisse pour les élèves bernois. En effet, le prix d'entrée pour les élèves est de 12.- francs alors que celui du Technorama de Winterthur est de 7.- francs par exemple !

Francis Baour pense qu'il y aurait peut-être moyen de bénéficier d'une aide financière du canton par le biais du fonds qui incite la population des deux parties linguistiques du canton à venir l'une chez l'autre, en particulier lors des courses d'écoles.

John Buchs propose que M. Annoni s'adresse à la fondation qui a organisé cette exposition pour que le prix pour les élèves baisse.

Divers

Francis Baour informe la délégation de la COFRA que le SEJB a reçu une lettre de M. Annoni à propos de la demande du SEJB de participer au dialogue social. Le directeur de l'instruction publique répond que les enseignants sont déjà représentés et que le procédé actuel est satisfaisant.

Le SEJB estime qu'il est le seul syndicat d'enseignant francophone du canton et demande à la COFRA de réagir en tant qu'organe francophone du canton.

Marcel Guélat est surpris de lire cette lettre. Il était pourtant resté d'accord avec M. Annoni pour qu'une action soit entreprise afin de satisfaire à la demande du SEJB. Il va reprendre le dossier.

Le président de la COFRA pense que le SEJB doit répondre et revenir à la charge, chiffres à l'appui, et en mentionnant l'article 5 de la constitution cantonale ou encore l'article correspondant de la loi sur le statut particulier.

Les deux instances feront une proposition des points qu'il souhaitent traiter lors de la plénière SEJB – COFRA du 28 juin : délai le 15 juin.